

**MAIRIE**  
**33820 SAINT AUBIN DE BLAYE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-42**

Nombre de conseillers  
en exercice : 12  
présents : 11  
votants : 11

**OBJET :**  
**AUTORISATION DE STATIONNEMENT ET DE VENTE - FOOD TRUCK**

Date de convocation du Conseil : **10 juin 2025**

Affichée le : **10 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le : **24 juin 2025**

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie, Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, REREAU Damien, OVIDE Arnaud, POTY Michel.**

Excusés : **Mr ATTAL Frédéric**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par plusieurs Food Truck afin d'obtenir le droit de venir exercer à Saint Aubin de Blaye.

M. le Maire propose donc de laisser à disposition une place au fond du parking de la boulangerie (devant le parc de la fontaine) du vendredi au dimanche.

Il est proposé que l'installation sur la place soit autorisée à titre gratuit, tout comme l'accès à un branchement électrique existant. Il est toutefois précisé que le raccordement à l'électricité sera effectué sur un point de fourniture existant appartenant à la commune, dont la puissance est limitée. En cas d'insuffisance il appartiendra au commerçant de prévoir des solutions alternatives.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, accepte et valide cette proposition et autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme  
Le **25 juin 2024**

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :**

Le secrétaire de séance  
**Jacques DUBERGEY**



Le Maire  
**Arnaud OVIDE**

